



Menaces et harcèlement en hausse chez les mineurs

EN 2020, 3 119 faits constatés de harcèlement, menaces et cyberharcèlement visant des mineurs ont été enregistrés en France, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2019. Le confinement lié à la pandémie y a sans doute joué une part importante, avec une explosion du temps de présence devant les écrans des enfants et des adolescents, dont 93 % dépassent la recommandation de deux heures quotidiennes maximum. Mais le phénomène n'en connaît pas moins une croissance constante, d'autant plus inquiétante que le véritable chiffre de ces atteintes reste inconnu, faute, le plus souvent, de dépôts de plainte. Le traumatisme subi, la crainte de l'opprobre, la peur d'éventuelles représailles expliquent en grande partie la réticence des victimes à se signaler.

La police a fait l'amère expérience de la sensibilité du sujet le week-end dernier, avec un message de prévention diffusé sur son compte Twitter : « Envoyer un nude [une photo de nu], c'est accepter de prendre le risque de voir cette photo partagée. » La formulation a fait bondir associations et figures féministes, qui y ont vu une entre-

prise de culpabilisation des victimes et ont obtenu le retrait du tweet.

Face à la polémique, la police a préféré abandonner une vaste campagne de communication, planifiée de longue date, sur les dangers du « sexting » (l'envoi de messages ou d'images à caractère sexuel explicite ou suggestif) et du « revenge porn » (le partage, en ligne, de contenus à caractère sexuel sans le consentement des personnes qui y apparaissent). « Nous n'avons jamais songé à juger ou stigmatiser qui que ce soit mais à mettre en garde, ce qui est aussi notre mission », avance une source policière, qui déplore « une polémique regrettable qui n'a contribué qu'à brouiller un message de prévention essentiel ».

« Permis Internet » en CM2

C'est sur ce volet de leur action qu'insistent les services de police et de gendarmerie, en multipliant initiatives et partenariats avec des institutions publiques ou privées pour tenter d'opposer au phénomène du harcèlement en ligne le front le plus large. Outre sa « brigade numérique », accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours

sur sept, ses liens avec les sites comme Neteoute.fr ou Pointdecontact.net, qui recueillent des signalements ou prodiguent écoute et conseils aux victimes, la gendarmerie dispose notamment de son « Permis Internet », mis en œuvre en classe de CM2 en collaboration avec Axa Prévention et l'éducation nationale, qui vise à « casser l'illusion de la virtualité en comparant des situations en ligne avec celles qui surviennent dans la rue ». La police, elle, publie des messages réguliers sur les réseaux, dépêche dans les établissements – et auprès des adultes, parents, intervenants sociaux, associatifs – 201 policiers spécialement formés qui ont mené, l'an passé, 5 457 actions de prévention et d'information.

« Plus un signalement est précoce, plus la diffusion du contenu auquel il se rapporte sera limitée, voire enrayée, et ses conséquences maîtrisées. C'est tout l'enjeu de notre stratégie : faire en sorte de libérer, le plus rapidement possible, la parole des victimes », estime le lieutenant-colonel Denis Mottier, chef de bureau adjoint à la sécurité publique de la gendarmerie. ■

ANTOINE ALBERTINI

